

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Télédistribution

Condensé du compte rendu du Comité Syndical du 7 juillet 2016 à Fort-Mardyck

- Le SIVU autorise le « Service commun » à utiliser le canal 46 (chaîne 32) pour la diffusion télévisuelle de l'information locale des communes membres et ce pour une durée indéterminée. Le fonctionnement de chaque partie a été identifié et approuvé. Avis favorable à l'unanimité du Comité.
- Désabonnement à l'AVICCA. La décision de se désabonner fut nécessaire au vu des prestations proposées non utilisées. Avis favorable à l'unanimité du Comité.